



Déclaration liminaire des élus PSY EN du SE-Unsa / SNP CAPA du mardi 8 juin 2021

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première commission paritaire de l'année 2020-2021, le 8 juin et ce, dans des circonstances particulières, puisque cette CAPA se déroule une fois de plus en visio, alors que les règles concernant les réunions s'assouplissent dès demain...

Force est de constater que la loi de la Transformation de la Fonction publique a rendu le dialogue social entre l'administration et les représentants des psy EN de l'académie quasiment inexistant. Nous avons donc été agréablement surpris d'être convoqués concernant les avancements d'échelon et nous espérons que nous serons également sollicités pour les avancements à la hors classe, à la classe exceptionnelle et peut-être même pour le mouvement intra-académique. Nous espérons toujours la tenue de groupes de travail spécifiques au corps des psy EN et plus particulièrement EDA, pour avancer sur les nombreuses questions qui les concernent spécifiquement et qui restent dans l'impasse : conditions de travail décentes (bureau, connexion internet, téléphone, matériel indispensable à la réalisation des missions), frais de déplacement en adéquation avec les frais engagés, accès pour tous les pys EN à une formation continue en lien avec l'exercice de la fonction, participation à la formation et à l'analyse de la pratique des personnels de l'éducation nationale, etc...

L'actualité est dense actuellement pour les psychologues dans tous les secteurs d'activité, y compris à l'éducation nationale : en raison de la durée de la crise sanitaire et de ses effets sur la santé psychique de la population, leur charge de travail s'est vue démultipliée, sans qu'aucun moyen dédié ne soit mis en oeuvre pour faire face aux besoins. Nous constatons dans nos fonctions au sein des établissements que les enfants, les adolescents, leurs familles et les personnels ont été lourdement affectés par la situation exceptionnelle que nous avons vécue au cours de cette année scolaire.

Les solutions proposées par le gouvernement fragilisent encore plus les psychologues au lieu de les soutenir dans leurs missions. C'est pourquoi de nombreuses organisations syndicales, dont le SE UNSA et le SNP ont lancé un appel à manifester à tous les psychologues ce jeudi 10 juin pour demander le retrait des projets et mesures attaquant la profession depuis plusieurs semaines : projet parlementaire de création d'un ordre des psychologues, mise sous tutelle et paramédicalisation de la profession par des consultations sous couvert d'une ordonnance de médecin, arrêtés imposant des techniques et méthodes exclusives pour les enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux. Il s'agit surtout à travers cet appel de dénoncer l'abandon du service public, au profit d'une marchandisation de la santé mentale via des remboursements dérisoires... Ces mesures auront un impact direct sur l'activité des psychologues de l'éducation nationale, dont le rôle est de participer à la lutte contre les effets des inégalités sociales. Il est de plus en plus difficile d'orienter les enfants vers les structures adaptées, en raison de la saturation des services et du déficit de moyens humains dans le secteur sanitaire et médico-social.

Alors pour répondre aux enjeux actuels en matière de santé mentale et de prévention des troubles dans l'enfance et l'adolescence, le SE UNSA/SNP exige la création de postes dans le service public, et notamment à l'éducation nationale, par une mise en adéquation des postes au concours avec les besoins en personnels dans les académies et par défaut, par des recrutements de contractuels à la hauteur des besoins : à la fois sur les postes restés vacants en raison du faible nombre d'entrants

au mouvement inter-académique, mais aussi sur les postes des psychologues EN dont les absences sont prévisibles (congrés maternités, congrés parentaux, congrés longue maladie). La distinction des budgets premiers et second degré ne doit plus être invoquée systématiquement pour justifier la pénurie de moyens alloués au financement de contractuels EDA et nous demandons à la rectrice de négocier auprès du ministère les moyens nécessaires à la couverture de tous les postes de psychologue pour la rentrée de septembre 2021, quel que soit leur lieu d'exercice, école, collège, lycée.

Les collègues sur le terrain font face à des besoins de plus en plus importants (augmentation exponentielle des demandes MDPH, des enfants présentant des troubles psychopathologiques (dépression), dégradation du climat scolaire (situation de harcèlement, de violence) et ils sont missionnés sur des secteurs démesurés (jusqu'à 3000-4000 élèves par psy). Les injonctions d'interventions hors secteurs pour pallier le manque de personnel en poste placent nos collègues dans des situations intenable sur le plan éthique et déontologique : comment arbitrer entre deux enfants en situation de souffrance psychique ? "ne faites que les urgences !" nous dit-on, comment préserver son identité professionnelle quand l'exercice du métier revient à longueur de journée à dire non aux demandes d'aides des enseignants qui sont en première ligne face à aux difficultés des enfants ?

Dans ces conditions, je vous laisse imaginer comment sont perçues et reçues les actions de communication de notre ministère via des vidéos ou dernièrement le mail de la rectrice relatif aux conclusions du Grenelle de l'éducation déclinant moult actions en faveur du bien-être au travail et de la prévention des risques psychosociaux. Les psychologues de l'éducation nationale sont à bout de souffle en cette fin d'année, ils sont épuisés à la fois par le manque de moyens et de considération. Faut-il rappeler une fois de plus que les dysfonctionnements persistants depuis 4 ans dans la communication entre les différents niveaux hiérarchiques et les psy EN EDA ne sont toujours pas réglés et que les psy EN EDA continuent de les subir en étant invisibles au sein de leur propre institution : aucune information transmise par l'administration aux psy EN EDA concernant le mouvement intra-académique, non prise en compte

des départs à la retraite pour le mouvement, etc...Il est temps que la proposition du SE UNSA/SNP de création de postes de coordonnateur des psy EN au niveau national, académique et départemental soit mise en oeuvre afin que les compétences, l'expertise et le professionnalisme des PsyEN soient reconnus et que le rôle de la psychologie à l'éducation nationale soit réaffirmé.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élues paritaires SE UNSA/SNP : Cécile HOZENAT, Sophie SPALANZANI